

Questions orales

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, nous avons, MM. Gaucher, Wright et moi-même, accordé ce contrat parce qu'on avait besoin d'une analyse sur certaines questions concernant la jeunesse et non pas d'un rapport. Cette recherche est comprise dans une entente en cours actuellement. C'est ce qui explique qu'elle été effectuée de cette façon-là. On a décidé de recourir à Secor, à cause de son expérience dans ce domaine, et également à *Canada Consulting Group*, pour le gros de l'analyse que nous avons maintenant.

L'ADJUDICATION DU CONTRAT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, nous avons déjà le rapport du comité sénatorial spécial sur la jeunesse de février 1986. Nous avons confié également un mandat analogue au président de l'Université de Waterloo, en mars 1986. Comment le ministre peut-il expliquer qu'un seul cabinet ait été pressenti alors que la politique du Conseil du Trésor stipule que des appels d'offres doivent être envisagés lorsqu'un contrat dépasse 50 000 \$? Comment peut-il justifier une telle pratique?

• (1450)

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, MM. Gaucher, Wright et moi-même étions d'avis que ce groupe était le mieux préparé pour effectuer cette analyse. En réponse aux autres questions, je rappelle que nous voulions agir rapidement à l'époque, ce qui nous distingue beaucoup du gouvernement précédent et des méthodes qui le caractérisaient. En mars 1983, les députés de l'arrière-ban du parti du député ont signé une pétition pour recommander au cabinet l'adoption d'un programme militaire pour les jeunes et du même coup, ils se sont plaints que le ministre à l'époque n'ait pas...

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

Des voix: Bravo!

LA POSSIBILITÉ D'UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et concerne le contrat de 124 000 \$ qui a été consenti à la société Secor. Le ministre ne voit-il pas un conflit d'intérêts dans l'octroi de ce contrat à la société Secor, étant donné que M. Claude Forget préside la Commission fédérale d'enquête sur l'assurance-chômage, commission qui s'est notamment fixé pour mandat d'examiner le chômage chez les jeunes? N'y a-t-il pas conflit d'intérêts lorsqu'une entreprise dont M. Forget est un associé décroche un contrat pour examiner quelque chose qu'il examine déjà?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il n'y a pas de conflit d'intérêts puisque la Commission Forget a actuellement un mandat de travail sur le dossier de l'assurance-chômage. Je pense qu'il n'y a pas de rapport. Le fait qu'ils appartiennent à la même

société ne crée pas de relations de conflits à notre avis, et c'est la raison pour laquelle je pense que les deux dossiers peuvent se mener parallèlement par une même société sans qu'il n'y ait absolument aucune forme de conflit.

ON DEMANDE POURQUOI LA COMMISSION A PRIS LES FONDS DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Alors de quoi s'agit-il, monsieur le Président? La Commission a aussi dépensé presque deux millions de dollars de plus que prévu dans le Budget. Est-ce que le ministre peut expliquer pourquoi la Commission a pris les fonds de l'assurance-chômage au lieu des fonds du revenu général? Pourquoi la Commission a-t-elle pris l'argent des ouvriers et des ouvrières du Canada, au lieu du revenu général, pour faire l'étude? Quelle est la réponse du ministre à ce sujet?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il y a deux questions. D'abord, pour la première, les chiffres sont faux. Nous avons dépensé, c'est-à-dire la Commission Forget a actuellement dépensé et va dépenser un maximum de 5 200 000 \$. Il y avait un budget d'au-delà de six millions de dollars, mais ce montant ne sera pas dépensé; 5 200 000 \$, et c'est officiel.

Deuxièmement, j'ai déjà répondu au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est concernant l'utilisation des fonds de la Commission d'assurance-chômage sur l'application de l'article qui nous autorise à le faire dans le fonds d'administration, et c'est la raison pour laquelle c'est ce fonds qui a été utilisé, et tout est absolument normal.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

ON DEMANDE DE RASSURER LES QUÉBÉCOIS

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et elle a trait à l'industrie pharmaceutique. Depuis quelques jours particulièrement les Québécois sont très inquiets à cause de l'attitude négative du chef du parti socialiste qui fait tout pour empêcher que ne s'immente au Québec une industrie pharmaceutique créatrice d'emplois.

Monsieur le Président, cette orchestration massive et négative des socialistes contre le Québec est inquiétante et je demanderais au ministre de rassurer mes amis les Québécois, s'il vous plaît.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): J'aimerais premièrement remercier le député de Lévis de sa question. Monsieur le Président, le projet de loi qui a été présenté à la Chambre, il y a trois semaines, est bon pour le Canada et pour le Québec. En effet, les compagnies pharmaceutiques ont déjà annoncé plusieurs investissements au Québec. Nous nous attendons que ce projet de loi donnera plus de 600 millions de dollars au Québec.